



## EXTRAIT DE RÉOLUTION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE MRC D'AVIGNON

Extrait de la séance du Conseil Municipal de Saint-André-de-Restigouche du 12 février 2024 séance ordinaire du conseil, tenue au 163 principale à 19 :00 heures. Sous la présidence du maire : Madame Doris Deschênes et les conseillers suivants sont Présents :

Roch Gohier  
Tammy Arsenault  
Jean-Marie St-Onge

Sylvie Charest  
Jean-Paul Landry  
Diane Turgeon

Véronique Pelletier, directrice générale par intérim est aussi présente.

019-2024

### **Résolution – Coalition des Gaspésiens pour le retour du train**

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis bientôt dix ans, VIA Rail s'étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social;

CONSIDÉRANT QUE le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà effectué ou est en voie de réaliser d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et des ponts permettra une circulation sécuritaire des convois, y compris ceux de VIA Rail, entre Matapédia et New Carlisle d'ici la fin de 2023;

CONSIDÉRANT QUE les installations ferroviaires à New Carlisle, qui comprennent notamment un triangle de virage (*wye*), conviennent tout à fait à l'aménagement d'un terminus temporaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir;

CONSIDÉRANT QUE la reprise, cette année, du service de transport ferroviaire de passagers entre Matapédia et New Carlisle, éventuellement relayé par un transport régional complémentaire, représenterait un gain substantiel pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tammy Arsenault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de St-André-de-Restigouche demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2024;

QUE le gouvernement fédéral et VIA Rail s'engagent à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

Copie conforme du Livre des Délibérations, en date du 13 février 2024

Véronique Pelletier

Directrice générale et greffière trésorière par intérim